

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
TABLE DES MATIÈRES
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 16 MARS 2022

22-054 Assurances administrateurs et autres - Intact

2

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue le 16 mars 2022 à 13 h 30 par vidéoconférence, sous la présidence de M. Claude Bouchard.

Sont présents : Mesdames Martine Lafond et Lina Tremblay ainsi que Messieurs Claude Bouchard, Jimmy Bouchard, Marc Bouchard, Jean-Marc Crevier, Yves Darveau, Michel Potvin, et Michel Tremblay.

Assistent également : Monsieur Frédéric Michel, directeur général par intérim ainsi que madame Ève-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Claude Bouchard souhaite la bienvenue à tous.

Proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté dans sa forme et teneur.

22-054 Assurances administrateurs et autres - Intact

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay détient auprès d'Intact Compagnie d'assurance une police d'assurance de la responsabilité civile de la direction, laquelle vient à échéance le 20 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE le 24 janvier 2022, les administrateurs ont autorisé la révision des diverses couvertures d'assurance de la Société de transport du Saguenay et, le cas échéant, que soient proposées au conseil d'administration des modifications ou bonifications à cet égard (résolution n° 22-002);

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 9 mars 2022 de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), présentée aux administrateurs, quant à divers scénarios concernant des produits d'assurances relatifs aux frais de justice, à l'avenant C21, à l'erreur et omission avec et sans octroi de contrat et à la responsabilité civile complémentaire;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs à ce sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jimmy Bouchard
Appuyé par Marc Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité;

D'AUTORISER le renouvellement auprès d'Intact Compagnie d'assurance de la police d'assurance de la responsabilité civile de la direction, laquelle a été présentée aux administrateurs, le tout pour la période du 20 mars 2022 au 20 mars 2023, au coût de 7 730 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ainsi que tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Levée de la séance à 14 h 35

Président

Secrétaire